

Treillières, 29 novembre 2022

Direction Aménagement Urbanisme  
et Services Techniques  
Réf. : 2022/218/D  
Dossier suivi par Caroline BOYAS  
moyenstechniques@treillieres.fr  
Tél : 02.40.94.54.86

Association Nouvel R  
Chez Madame Chantal Roullaud  
Les Tertreaux  
44 119 TREILLIERES

Objet : Voie verte - Aménagements connexes

Madame la Présidente,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier en date du 17 novembre dernier, par lequel vous faites état de votre attachement au projet de transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte et listez plusieurs aménagements qu'il vous semblerait nécessaire de réaliser en amont des travaux de la CCEG.

Vous détaillez notamment le traitement que vous souhaiteriez sur chacune des intersections de l'ancienne voie ferrée avec différentes voies sur le territoire communal et demandez l'anticipation de l'aménagement d'une liaison cyclable entre le hameau de la Gréhandière et la future voie verte.

Je vous partage votre préoccupation pour la sécurité des Treilliérains. Je suis également garant de la bonne utilisation des ressources budgétaires communales. Aussi ai-je retenu le principe de la création d'un passage piéton sur chaque intersection située en agglomération sur lesquelles il n'existe à ce jour aucune signalisation.

Je vous précise que l'aménagement rue de Grandchamp ne sera pas repris car il est réglementaire et répond à l'objectif d'alerte des usagers de la voie (visualisation par damier d'une traversée piétonne de cycle et d'équidé avec panneaux signalant la traversée de cycle de type A21). De même, le panneau « zone de rencontre » sur la rue du Bois Guitton ne sera pas déplacé car il doit rester à l'entrée de la zone urbanisée. Par ailleurs, il n'est pas prévu de travaux anticipés hors agglomération car les flux d'usagers y sont moindres.

Pour ce qui est de la liaison cyclable reliant le hameau de la Gréhandière, il apparaît pertinent d'attendre les enseignements des études de faisabilité conduites actuellement par la CCEG tant sur la liaison Treillières-Vigneux que sur le phasage de la réhabilitation de la voie ferrée. Il serait en effet peu judicieux d'étudier dès à présent une connexion avec des axes dont le tracé et le calendrier d'aménagement restent à préciser.

Je vous remercie pour l'ensemble de vos suggestions constructives et vous informe que les travaux projetés seront réalisés dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Alain ROYER

